



INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTÉ

Centre Hospitalier de Fougères

ZA de la Grande Marche - 6 rue Claude Bourgelat - 35133 JAVENE



IFSI

02-99-17-70-94

02-99-17-70-18



secretariat@ifps-chfougeres.bzh

Site internet : www.ifps-chfougeres.bzh

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'IFSI

2026-2027

Sommaire

PREAMBULE	4
1. PROJET 1 ^e ANNEE L1 2026 – 2029	5
1.1. Objectifs de formation	5
1.2. Organisation générale des études	7
1.3. Calendriers	10
1.4. Passage en L2	13
2. PROJET 2 ^e ANNEE L2 2025 – 2028	14
2.1. Les enjeux de la deuxième année de formation	14
2.2. Les objectifs de formation	14
2.3. Le dispositif pédagogique	14
2.3.1. Une approche par compétences	14
2.3.2. Des ressources et modalités pédagogiques diversifiées	14
2.4. Les leviers de professionnalisation	15
2.4.1. Développer le raisonnement clinique	15
2.4.2. Développer la posture réflexive	15
2.4.3. Développer la coopération interprofessionnelle	16
2.4.4. Développer une culture scientifique et un esprit critique	18
2.5. L'accompagnement de l'étudiant	18
2.5.1. Le suivi pédagogique	18
2.5.2. La visite de stage	19
2.5.3. Le portfolio	19
2.5.4. La qualité de vie étudiante	19
2.6. La professionnalisation en stages	20
2.6.1. Périodes de stage	20
2.6.2. Objectifs d'apprentissage en stage	20
2.6.3. Préparation au départ en stage	21
2.6.4. Travaux demandés au cours des stages	21
2.6.5. Stages à l'international	21
2.7. Les évaluations	22
2.7.1. Calendrier des évaluations	22
2.7.2. La CAC	22
2.8. Calendrier de l'alternance intégrative	23
2.9. Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances	25
3. PROJET 3 ^e ANNEE L3 2024 – 2027	27
3.1. Objectifs de formation et organisation générale de la 3 ^{ème} année	27
3.1.1. Méthodes pédagogiques diversifiées	27
3.1.2. Les activités en simulation	28
3.1.3. L'interprofessionnalité	28
3.1.4. L'éducation thérapeutique du patient	28
3.1.5. Formation clinique	28
3.1.6. Projection dans l'exercice professionnel et employabilité	29
3.1.7. La posture professionnelle	29
3.1.8. S'inscrire dans une démarche de recherche	29

3.2. Calendriers	30
3.3. Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances	31
3.4. Jury diplôme d'Etat d'Infirmier – DREETS	34
4. INSTANCES DE GOUVERNANCE ET CAC	34
5. CONCLUSION	36
6. GLOSSAIRE	37
7. BIBLIOGRAPHIE	38

PRÉAMBULE

Le projet pédagogique de l'IFSI du CH de Fougères, élaboré en cohérence avec le projet de formation de l'IFPS du CH de Fougères et dans une dynamique de co-construction au sein des équipes pédagogiques et avec l'aide de représentants de structures de santé, est communiqué à la rentrée, à chaque étudiant.

Il prend en compte les textes officiels, la population concernée, l'environnement les atouts et contraintes de l'institution et l'évolution de l'offre de soins. Si les axes de développement sont fixés pour une période de 3 à 5 ans, la déclinaison par année de formation est revue tous les ans.

Destiné de prime abord aux étudiants, il leur permet de se projeter, d'anticiper et de se repérer. Il constitue par ailleurs un outil de référence à la mise en œuvre quotidienne de la pédagogie.

Le projet s'inscrit dans un processus d'évolution qui nécessite l'implication des différents partenaires de la formation (étudiants, usagers du système de santé, formateurs.trices et professionnel.le.s de terrain et universitaires) pour favoriser la construction des compétences nécessaires à l'exercice de la profession infirmière ou manipulateur radio.

Ainsi les étudiants mais aussi les représentant.e.s des structures de santé accueillant les étudiants en stage et les recruteurs potentiels seront-ils à nouveau consultés afin de cerner leurs attentes au regard des nouveaux diplômés, et de réajuster ce dit projet.

Ce qui nous guide

- Répondre aux besoins de santé en formant les professionnels paramédicaux requis en quantité et en qualité.
- Finaliser l'intégration universitaire des formations paramédicales dans une stratégie gagnant-gagnant.
- Promouvoir le parcours individualisé des étudiants, la réussite pour le plus grand nombre et la démocratie étudiante.
- Systématiser la culture qualité, la sécurité des pratiques et des soins, la prévention des risques, les RBPP « Jamais la 1ère fois sur le patient ¹ ».
- S'ouvrir sur l'extérieur, favoriser la transdisciplinarité, le benchmark interne et externe, la mutualisation.
- Développer la recherche paramédicale, l'innovation et les publications dans le domaine de la pédagogie en santé, en assurant un continuum entre enseignement, clinique et recherche.
- Prendre soin des équipes pédagogiques pour qu'elles prennent soin des étudiants qui prendront soin des patient.e.s => « cercle vertueux bientraitance et qualité de vie ».
- Former des futurs professionnels « agiles » qui sauront se former pour s'adapter aux évolutions du système de santé tout au long de leur parcours professionnel.

Ce projet pédagogique, dans une visée programmatique, décrit les objectifs de la formation, l'organisation et les calendriers pour chaque année de formation.

Il est inhérent au projet de formation de l'IFPS qui positionne lui-même, le contexte, les missions, l'administration générale, les orientations stratégiques, la politique de formation (principes pédagogiques, profils recherchés élèves/étudiants, valeurs et modalités d'accompagnement des élèves/étudiants) de l'IFPS.

¹ HAS, Pr. JC Granry et Dr. MC Moll, janvier 2012, Rapport de mission *État de l'art (national et international) en matière de pratiques de simulation dans le domaine de la santé, dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et de la prévention des risques associés aux soins.*

1. PROJET 1^e ANNÉE L1 2026 - 2029

Le projet pédagogique de première année de l'IFSI de Fougères s'inscrit dans le cadre du nouveau référentiel de formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier (fixé par l'arrêté du 20 février 2026). Ce référentiel fait suite à la loi du 27 juin 2025 sur l'évolution de la profession infirmière. Il traduit les orientations pédagogiques retenues afin d'accompagner les étudiants dans le développement progressif des compétences professionnelles attendues et dans la construction de leur identité infirmière.

Le nouveau référentiel répond aux évolutions des besoins de santé de la population, aux transformations du système de santé et aux enjeux sociétaux, scientifiques, technologiques et environnementaux. Il place l'étudiant au cœur de son parcours de formation, dans une démarche active, réflexive et collaborative.

La première année constitue une étape fondatrice. Elle permet aux étudiants de construire les bases indispensables à leur professionnalisation en développant des connaissances scientifiques, des capacités de raisonnement clinique, des compétences relationnelles, psychosociales, techniques et éthiques, ainsi qu'une posture professionnelle conforme aux valeurs de la profession infirmière. Cette progression s'appuie sur une alternance intégrative entre les enseignements dispensés à l'institut, les situations de simulation, les travaux personnels et les expériences vécues en stage.

L'équipe pédagogique s'attache à proposer un accompagnement individualisé. Cet accompagnement vise à soutenir la réussite, à prévenir les difficultés, et à renforcer l'engagement dans son parcours de formation.

Aux termes de la formation deux diplômes de niveau Bac+3 seront délivrés :

- Le diplôme d'État Infirmier (DEI)
- La licence choisie (LaS ou LSS-SI)

1.1 Objectifs de formation

La première année de formation constitue le socle de la professionnalisation de l'étudiant en sciences infirmières. Elle vise l'acquisition progressive des compétences nécessaires à la prise en soin d'une personne ou d'un groupe de personnes présentant des situations de soins simples ou stabilisées, dans une approche centrée sur la personne, fondée sur les sciences infirmières, le raisonnement clinique, la qualité des soins et les données probantes.

À l'issue de la première année, l'étudiant est accompagné pour développer les objectifs suivants :

Découvrir le monde soignant et le contexte des usagers de la santé

Dans le cadre de leur parcours de formation, les étudiants en sciences infirmières de première année participent, dès le début du cursus, à un projet pédagogique élaboré en partenariat avec un EHPAD de proximité. Ce projet a pour finalité de favoriser une première découverte du secteur médico-social avant le premier départ en stage, tout en permettant aux étudiants de développer des compétences en lien avec les attendus de leur formation. Réunis en groupes, les étudiants conçoivent, organisent et animent une kermesse intergénérationnelle à destination des résidents de l'établissement. Cette démarche les conduit à élaborer un projet d'animation répondant aux besoins, aux capacités et aux attentes de personnes âgées en situation de dépendance, en adaptant les ateliers proposés ainsi que leurs modalités de communication. Elle les sensibilise à l'importance d'une approche centrée sur la personne âgée, favorisant la participation, le maintien des capacités et la qualité de vie. Au-delà de l'acquisition de compétences organisationnelles, relationnelles et de travail en équipe, ce projet constitue une première expérience de collaboration avec une structure médico-sociale. Il permet aux étudiants d'appréhender le fonctionnement d'un EHPAD, les missions des différents professionnels et la place de l'infirmier au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Il contribue également à développer leur capacité à travailler en équipe, à conduire un projet collectif et à promouvoir le maintien du lien social, élément essentiel de l'accompagnement des personnes âgées. Ce projet s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par l'IFPS en favorisant l'ouverture au territoire, le partenariat avec les acteurs de santé et du médico-social, ainsi que le développement d'une posture professionnelle fondée sur le respect, l'adaptation, la bienveillance et la qualité de la relation de soin. Par ailleurs, il contribue à faciliter l'intégration des étudiants provenant de régions éloignées, à créer une cohésion de promotion, participant au bien-être étudiant.

Construire les fondements du raisonnement clinique infirmier

Au cours de la première année de formation, les étudiants développent leur capacité à recueillir des données pertinentes relatives à l'état de santé de la personne, à ses besoins, à ses ressources ainsi qu'à son environnement. Ils sont progressivement accompagnés dans l'acquisition d'une démarche d'observation, d'analyse et de hiérarchisation des informations, leur permettant de construire un raisonnement clinique adapté à des situations de soins simples ou stabilisées. Pour ce faire, ils mobilisent les connaissances scientifiques, les savoirs issus des sciences infirmières et les données probantes afin de comprendre les situations rencontrées et de contribuer à une prise en soin sécurisée, individualisée et fondée sur les besoins de la personne. Les étudiants sont formés à différentes théories en sciences infirmières qu'ils pourront mobiliser comme outil pour développer leur réflexivité.

Développer progressivement les compétences fondamentales en soins infirmiers

Les UE du cadre national constituent le socle commun de connaissances et de ressources indispensables pour étayer les réflexions au regard de situations cliniques. Les compétences sont regroupées en compétences spécifiques, génériques et psychosociales.

Elles permettent de développer 13 compétences nécessaires à l'exercice de la profession :

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
7. Analyser la qualité des soins, améliorer sa pratique professionnelle et gérer les risques.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser, coordonner et gérer les activités de soins.
10. Informer, former et accompagner les personnes en formation ainsi que les professionnels.
11. Agir en coopération au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et en partenariat avec les acteurs de santé.
12. Contribuer à l'innovation, à la recherche et à l'évolution des pratiques professionnelles.
13. Construire et développer son identité professionnelle dans une démarche éthique, réflexive et responsable.

Développer les capacités réflexives

Le développement des capacités réflexives constitue un axe central du dispositif de formation. La verbalisation de l'expérience, le questionnement de sa pratique, la réflexion, l'ouverture à différents points de vue ainsi que l'exploration d'alternatives, notamment dans le cadre d'un travail à distance, sont autant d'exercices qui permettent à l'étudiant·e de s'approprier progressivement la démarche réflexive. Les stages représentent un temps privilégié de mise en pratique des connaissances théoriques acquises. Ils favorisent l'articulation entre les enseignements dispensés à l'IFSI et la pratique infirmière, tout en offrant de nouvelles opportunités de découvrir, rechercher, analyser et comprendre les situations rencontrées. Dans cette perspective, la curiosité, le questionnement et l'implication de l'étudiant·e sont attendus.

Acquérir une connaissance de la santé mentale

Dès la première année de formation, les étudiants suivront une formation visant à les sensibiliser aux troubles psychiques et leur repérage ainsi que les conduites à tenir en cas de problème ou crise. Cette formation de 14h a lieu sur la première période de stage.

Conforter son orientation et ses perspectives de poursuite d'études

L'immersion en milieu de soins, le côtoiement de personnes en situation vulnérable, l'intégration ponctuelle et répétée dans des équipes de soins, permettent de vérifier l'adéquation de la voie professionnelle choisie. Des passerelles existent afin de faciliter les réorientations tout en valorisant les acquis des étudiants. Cela permet notamment de diversifier les publics en formation.

Construire une posture professionnelle

Au cours de leur formation, les étudiants sont accompagnés dans l'exploration et l'analyse de leurs représentations afin de favoriser le développement d'une posture réflexive et professionnelle. Ils sont amenés à s'approprier les valeurs, les concepts et les savoirs fondateurs des sciences infirmières, qui constituent le socle de leur identité professionnelle. La formation vise également l'acquisition des principes de qualité, de sécurité et des bonnes pratiques en soins, en s'appuyant sur les recommandations professionnelles, les données probantes et les exigences réglementaires. Les étudiants développent une connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'exercice infirmier, notamment des dispositions légales, des règles déontologiques et des responsabilités professionnelles. Ils construisent progressivement une compréhension de leur champ de compétences et de leur périmètre d'intervention, afin d'exercer une pratique responsable, éthique et conforme aux exigences de la profession.

1.2 Organisation générale des études

Initiation à la pratique réflexive lors des activités pédagogiques à l'institut et en stage

L'accompagnement à la réflexivité de l'étudiant est formalisé autour de plusieurs activités pédagogiques que sont :

- Les temps d'analyse de pratiques professionnelles individuels et collectifs lors des temps de retour à l'IFPS (analyses de situations et analyses d'activités de soins)
- Les études de situations cliniques (étude de cas, démarche de soin, séance de simulation ...)
- Une formation par et à la recherche (données probantes, EBN, recherche documentaire...)

Utilisation de méthodes pédagogiques diversifiées

Au cours de leur année universitaire, les apprenants ont accès à plusieurs méthodes pédagogiques notamment les cours magistraux, les travaux dirigés, l'e-learning, les ateliers cliniques, les séances de simulation, les exercices de manutention, les jeux de rôles, etc. Les enseignements sont organisés à la fois en présentiel et distanciel, de manière synchrone et asynchrone.

Instauration du suivi pédagogique individualisé

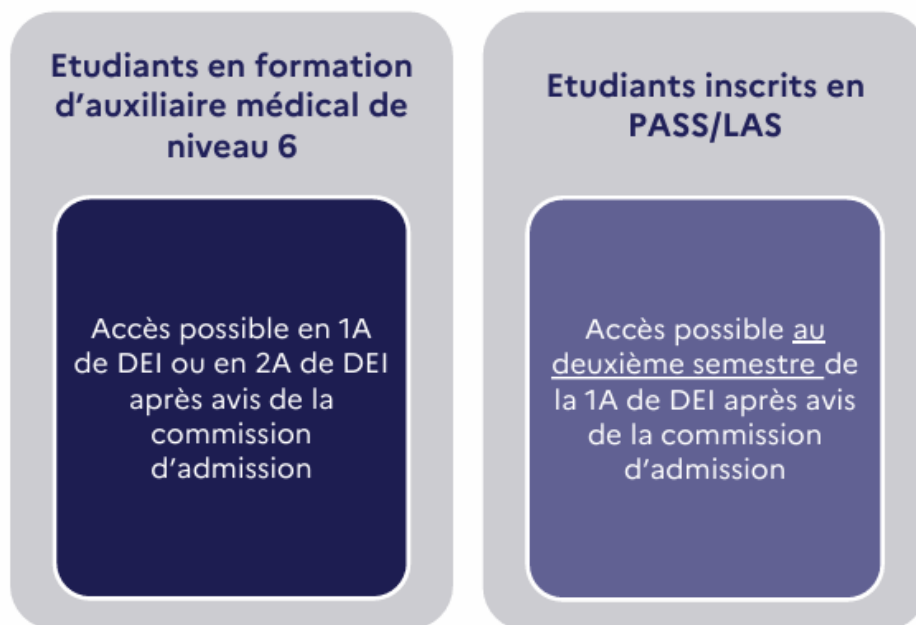
Le dispositif et ses intérêts sont présentés à l'ensemble de la promotion. Chaque étudiant.e bénéficie : d'un entretien des besoins en formation dans le mois qui suit la rentrée universitaire, d'entretiens individuels de suivi pédagogique, d'une aide personnalisée à la rédaction des objectifs de stage, de visites de stage... Ce temps de suivi pédagogique permet d'échanger avec les étudiants sur ses motivations, ses méthodes de travail, ses forces et ses fragilités ainsi que sur son parcours de formations et son projet professionnel

Choix d'une option Licence Accès Santé

Le choix d'une L.AS s'inscrit dans une démarche de diversification des parcours de formation et de valorisation des perspectives universitaires des étudiants en soins infirmiers. En partenariat avec

L'Université de Rennes, cette option permet aux étudiants qui le souhaitent de développer des connaissances complémentaires dans le domaine de la santé tout en bénéficiant d'une ouverture vers d'autres cursus universitaires. Elle constitue ainsi une opportunité de construire un parcours individualisé et favorise, sous réserve des conditions réglementaires en vigueur, l'accès à des passerelles vers les formations de santé proposées par l'université. Ce dispositif participe au renforcement de l'universitarisation de la formation infirmière et accompagne les étudiants dans l'élaboration progressive de leur projet professionnel.

Aménagements de formation



Les dispenses d'une ou plusieurs unités d'enseignements et d'examens et de stage de première année pour les candidats entrant en deuxième année sont prises par le directeur de l'institut, après avis de la commission d'admission.

(Webinaire N°3 du 28 mai 2026 de la DGOS sur la refonte de la formation des infirmiers)

Stages

Au cours de la formation l'étudiant a l'obligation de réaliser au moins un stage dans chaque typologie ci-dessous :

- Altération de l'état de santé, psychique ou physique, en phase aiguë
- Altération de l'état de santé, psychique ou physique, stabilisée
- Accompagnement dans le maintien ou l'amélioration de l'état de santé, soins primaires contribuant à l'offre de premiers recours
- Accompagnement en situation de vulnérabilité (problème de santé, handicap, dépendance, exclusion sociale)

L'étudiant doit réaliser un stage en santé de l'enfant (minimum 5 semaines): enfant malade, PMI, maison des 1000 jours, pouponnière, santé scolaire, CMP, CMPP, MDA. Les stages en crèche ne sont pas acceptés.

L'étudiant doit réaliser un stage en santé mentale (minimum 5 semaines): de préférence auprès d'adultes, enfants et adolescents acceptés si troubles psychiatriques.

(Webinaire N°2 du 21 avril 2026 de la DGOS sur la refonte de la formation des infirmiers)

Le parcours de stage est réfléchi en équipe pédagogique au regard du projet de l'étudiant et des besoins du territoire et secteurs d'exercice prioritaires ou en tension. L'attribution de stage est réalisée par un formateur, référent des stages.

Un portfolio est remis à chaque étudiant. Il s'agit d'un "outil de suivi qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en milieu professionnel. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes de l'infirmier" (Arrêté du 25 Février 2026). Il est tenu à jour par l'étudiant. Il permet de suivre le parcours et la progression de l'apprenant tout au long de sa formation.

Ateliers cliniques

Semestre 1	Semestre 2
• Soins d'hygiène et de bien être • Hygiène des mains et équipements de protection individuelle • Prise des paramètres vitaux • Prélèvements veineux • Injections parentérales : IV IM SC • Réfection de pansement simple • Préparation de perfusion : pose et surveillance	En cours de construction par les GHE

Objectifs de la simulation

Deux séances de simulation sont programmées lors du semestre 1 avant le départ en stage (semaine 43) et au retour du stage (semaine 3).

Au semestre 2, la simulation sera programmée au regard de l'évolution des acquisitions des apprenants.

Les séances se déroulent auprès de groupes restreints et se déroulent en 3 temps: briefing, déroulé de la situation et débriefing. Elles sont animées par des formateurs formés à la simulation en santé.

L'objectif pour les étudiants est de développer l'observation clinique de la personne soignée, d'appréhender l'approche relationnelle, de mettre en œuvre des soins dans un environnement reconstitué mais proche de la réalité.

La simulation peut être considérée comme du temps de stage dans la limite de 10% du volume total des enseignements cliniques.

Bien-être étudiants

Pour renforcer l'accompagnement à la réussite des étudiants, des temps dédiés à l'appropriation des connaissances (TAC) sont intégrés dans la formation théorique et clinique à raison de 5h par semaine. Dans ce même objectif, des temps d'appropriation en autonomie (TAA) sont programmées à raison de 2 semaines par semestre. L'accès aux droits et services universitaires est garantie aux étudiants.

1.3 Calendriers

Légende :

Enseignement

Stage

Vacances

SEMESTRE 1

																		Année 2027																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
31/08 au 04/09			07/09 au 11/09			14/09 au 18/09			21/09 au 25/09			28/09 au 02/10			05/10 au 09/10			12/10 au 16/10			19/10 au 23/10			26/10 au 30/10			02/11 au 06/11			09/11 au 13/11			16/11 au 20/11			23/11 au 27/11			30/11 au 04/12			07/12 au 11/12			14/12 au 18/12			21/12 au 25/12			28/12 au 01/01			04/01 au 08/01			11/01 au 15/01			18/01 au 22/01			25/01 au 29/01																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
36			37			38			39			40			41			42						43			44			45			46			47			48			49			50			51			52			53			1			2			3			4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

SEMESTRE 2

01/02 au 05/02	08/02 au 12/02	15/02 au 19/02	22/02 au 26/02	01/03 au 05/03	08/03 au 12/03	15/03 au 19/03	22/03 au 26/03	29/03 au 02/04	05/04 au 09/04	12/04 au 16/04	19/04 au 23/04	26/04 au 30/04	03/05 au 07/05	10/05 au 14/05	17/05 au 21/05	24/05 au 28/05	31/05 au 04/06	07/06 au 11/06	14/06 au 18/06	21/06 au 25/06	28/06 au 02/07
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
								29-mars					06-mai		17-mai						
SEMESTRE 2																					
																GSU G1 L, M, M		GSU G2 L, M, M		GSU G3 L, M, M	GSU G4 L, M, M

Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances

DEI + L1 SPS 2026/2027

SEMESTRE 1

Epreuves semestre 1 L1 SPS DE session 1								
						Edition des sujets	Grille Optique	Corrections
Mercredi 27 janvier 2027	8h30-11h30	180	60	12h30	Epreuve A1 Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique A2 Législation, déontologie, éthique B1 Sciences Biomedicales B3 Pratiques et interventions infirmières	IF	NON UE A1 OUI UE A2 UE B1 UE B3	IFSI  Uren
Mercredi 27 janvier 2027	14h-15h30	90'	30'	16h00	D1 Communication, travail en équipe et leadership	IF	NON	IFSI
Mercredi 27 janvier 2027	16h30-17h	30'	10'	17h10	E2 Anglais	IF	NON	IFSI
En fonction des sites					C2 Santé Environnementale et transition écologique E3 Méthodes de travail et aide à la réussite			IFSI

Epreuves semestre 2 L1 SPS DE session 1								
						Edition des sujets	Grille Optique	Corrections
Mardi 18 mai 2027	8h30-11h30	180'	60'	12h30	Epreuve A1 Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique A2 Législation, déontologie, éthique B1 Sciences Biomedicales B2 Sciences humaines et sociales	IF	NON UE A1 UE A2 OUI UE B1 UE B2	IFSI  Uren
Mardi 18 mai 2027	14h-15h	60'	20'	15h20	D4 Numérique en santé EDSAN	IF	?	Uren
En fonction des sites					B3 Pratiques et interventions infirmières D1 Communication, travail en équipe et leadership E2 Anglais E3 Méthodes de travail et aide à la réussite E3 libre ?			IFSI

Jury semestriel : *“La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits afférents sont attestées par le jury semestriel à l'exception des résultats du semestre 6 des étudiants présentés au jury du diplôme d'État. Le jury semestriel valide également le passage dans l'année supérieure. » (Article 46 Arrêté du 20 février 2026)*

Il précise également la composition du jury semestriel :

- le directeur de l'IFSI (ou son représentant), qui assure la présidence ;
- au moins deux cadres de santé formateurs permanents (ou deux formateurs permanents) ;
- au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières (ou, à défaut, un enseignant-chercheur intervenant dans la formation) ;
- des professionnels intervenant dans la formation, dont un cadre de santé de la filière infirmière, un tuteur de stage et un infirmier diplômé d'État exerçant depuis au moins trois ans et accueillant des étudiants en stage.

1.4 Passage en L2

Le passage de première année en deuxième année, se fait par la validation des semestres 1 et 2 (60 ECTS) ou par l'obtention de 51 ECTS minimum répartis sur les semestres 1 et 2. Le redoublement de droit s'obtient si les ECTS sont compris entre 30 et 50. Ils peuvent être autorisés à suivre des unités d'enseignement de l'année supérieure par le jury semestriel après avis de l'instance compétente. Les étudiants ayant acquis moins de 30 ECTS peuvent être autorisés à redoubler par le jury semestriel après avis de l'instance compétente. L'inscription en L3 requiert la validation des semestres 1 et 2.

La note minimale de 10/20 à chaque UE est requise pour l'obtention des ECTS alloués aux unités d'enseignement des semestres. Des compensations sont possibles à partir de 9/20 en fonction des domaines.

2. PROJET 2^e ANNÉE L2 2025 – 2028

Les étudiants de l'IFSI du CH de Fougères ont intégrés la Licence Sciences pour la Santé, mention Sciences Infirmières de l'Université de Rennes 1 en septembre 2025 (Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé).

La deuxième année de formation se poursuit dans le cadre de la Licence Sciences pour la Santé, avec des enseignements tronc commun pour les mentions Sciences Infirmières et Sciences de la Rééducation.

2.1 Les enjeux de la deuxième année de formation

La deuxième année constitue une étape de consolidation des apprentissages et de professionnalisation. Après l'acquisition des savoirs fondamentaux en première année, elle conduit l'étudiant à mobiliser ses connaissances dans des situations de soins de plus en plus complexes. Le développement du raisonnement clinique, de l'autonomie professionnelle, de la coopération interprofessionnelle et d'une pratique réflexive constitue le fil conducteur de cette année de formation.

2.2 Les objectifs de formation

Les objectifs de la L2 s'appuient sur cinq grands axes :

- 1) Consolider les connaissances disciplinaires abordées en L1
- 2) Développer de nouvelles compétences professionnelles (C5, C6, C7, C8, C9 et C10)
- 3) Développer la posture réflexive et l'autonomie professionnelle
- 4) Développer une pratique fondée sur les données probantes
- 5) Développer le travail en interprofessionnalité et sa posture d'IDE éducateur en promotion de la santé.

2.3 Le dispositif pédagogique

2.3.1 Une approche par compétences

Pour atteindre ces différents objectifs, l'IFPS met à la disposition de l'étudiant un dispositif de formation fondé sur une approche par compétences et organisé dans une continuité pédagogique. Les unités d'enseignement, articulées entre elles et avec les périodes de stage, mobilisent des méthodes pédagogiques variées. Cette articulation favorise le renforcement des bonnes pratiques, le développement du raisonnement clinique et de la posture réflexive, notamment par le recours à la simulation, ainsi que l'acquisition progressive de l'autonomie et des capacités d'adaptation.

Ces apprentissages (UE et stage) contribuent également à sensibiliser l'étudiant à l'interprofessionnalité, à l'éducation pour la santé, ainsi qu'à l'initiation à la recherche et à l'utilisation des données probantes, dans une perspective d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

2.3.2 Des ressources et modalités pédagogiques diversifiées

Comme en première année, les étudiants bénéficient d'un environnement numérique de formation favorisant la continuité des apprentissages et l'accès aux ressources pédagogiques. Celui-ci comprend

Google Workspace for Education, la plateforme d'apprentissage Moodle de l'IFPS ainsi que la plateforme Moodle de l'université de Rennes où les enseignements dits du tronc commun sont mis à disposition.

Les enseignements mobilisent des modalités pédagogiques variées et complémentaires, adaptées aux objectifs de développement des compétences. Ils associent des cours magistraux, dispensés en présentiel ou en e-learning (synchrone et asynchrone), des travaux dirigés, des temps personnels guidés, des ateliers cliniques, des séances de simulation en santé, des ateliers de manutention, des jeux de rôles et d'autres méthodes pédagogiques actives.

2.4 Les leviers de professionnalisation

2.4.1 Développer le raisonnement clinique

Le développement du raisonnement clinique s'appuie sur l'étude de situations d'apprentissage diverses.

Les situations de soins apprenantes se complexifient progressivement. Elles renforcent le raisonnement infirmier, le jugement clinique, l'appropriation des diagnostics infirmiers, le maillage des savoirs. Elles développent une pertinence dans la priorisation des problèmes et la planification des interventions infirmières. Elles permettent ainsi à l'étudiant en stage de se projeter sur une prise en charge globale d'un nombre de patients croissant, d'acquérir une autonomie dans la programmation des soins, de prendre des initiatives concertées avec le tuteur et les IDE de proximité, dans les limites des compétences acquises à ce stade de la formation.

2.4.2 Développer la posture réflexive

La simulation

En simulation, l'autonomisation peut se développer en situation simulée par la pertinence des prises de décision en fonction de l'évolution de la situation.

Des séances de simulation sont présentées avec pour objectifs de renforcer le jugement clinique infirmier, la sécurisation de la prescription médicale, le travail collaboratif en équipe pluri professionnelle et la prise de décision. Les situations de soins proposées permettent aux étudiants de s'immerger davantage dans une situation simulée.

Semestre 3	Semestre 4
Situations en lien avec : UE 2.6 Processus psychopathologiques et UE 2.8 S3 Processus obstructifs	Situations en lien avec : UE 2.7 Processus dégénératifs et défaillances organiques et/ou UE 4.3 S4 Soins d'urgence

L'APP

Les analyses de situations professionnelles constituent un support privilégié pour le développement de la posture réflexive des étudiants. Conformément au référentiel de formation, deux analyses sont réalisées à chaque stage. L'une est exploitée lors de la visite de stage, l'autre est travaillée lors d'une séance collective en groupe restreint avec un formateur.

Si le référentiel actuel prévoit principalement d'attester de la réalisation de ces analyses, l'Institut les considère avant tout comme un levier de développement de compétences et de la réflexivité.

Le référent de stage et le référent pédagogique portent ainsi un regard complémentaire sur la pertinence du questionnement, la qualité de l'analyse, la mobilisation des savoirs et des concepts ainsi que sur la fiabilité et la pertinence des ressources documentaires mobilisées.

Les rétroactions (individuelles ou collectives) permettent à l'étudiant d'améliorer progressivement ses capacités d'analyse, de consolider sa rigueur méthodologique, de développer sa culture scientifique et d'intégrer les données probantes dans son travail réflexif.

En première année, l'étudiant s'approprie la méthodologie de ces analyses de situations professionnelles. Il apprend à observer une situation de soins, à la décrire avec rigueur, à formuler un questionnement pertinent et à réaliser une première recherche documentaire en identifiant des ressources fiables, qu'il s'agisse d'articles scientifiques, de recommandations de bonnes pratiques, de référentiels professionnels ou d'ouvrages de référence. Cette première étape vise à développer les compétences méthodologiques indispensables à une démarche réflexive et à initier l'étudiant à la recherche d'une littérature en lien avec les situations décrites et les problématiques soulevées.

Après l'acquisition de la méthodologie en première année, l'étudiant est invité à dépasser la description des situations rencontrées pour construire une réflexion argumentée, mobilisant les savoirs disciplinaires, les concepts et, autant que possible, des données probantes issues de la littérature scientifique ou professionnelle. Cette démarche vise à éclairer sa compréhension des situations de soins, à justifier ses choix et à interroger sa pratique. Il développe progressivement sa capacité à mettre en relation les savoirs théoriques, les connaissances issues de la littérature scientifique, les recommandations professionnelles, les données de la situation clinique et son expérience de terrain. Il renforce ainsi son raisonnement clinique, son esprit critique, sa culture scientifique et sa rigueur méthodologique, tout en développant les compétences nécessaires à l'identification, l'analyse critique et à la citation des sources mobilisées. Ce travail contribue à le préparer progressivement au Travail de Raisonnement Clinique en Sciences Infirmières (TRECS) réalisé en troisième année.

2.4.3 Développer la coopération interprofessionnelle

Le Service Sanitaire et Éducation à la Santé (SSES)

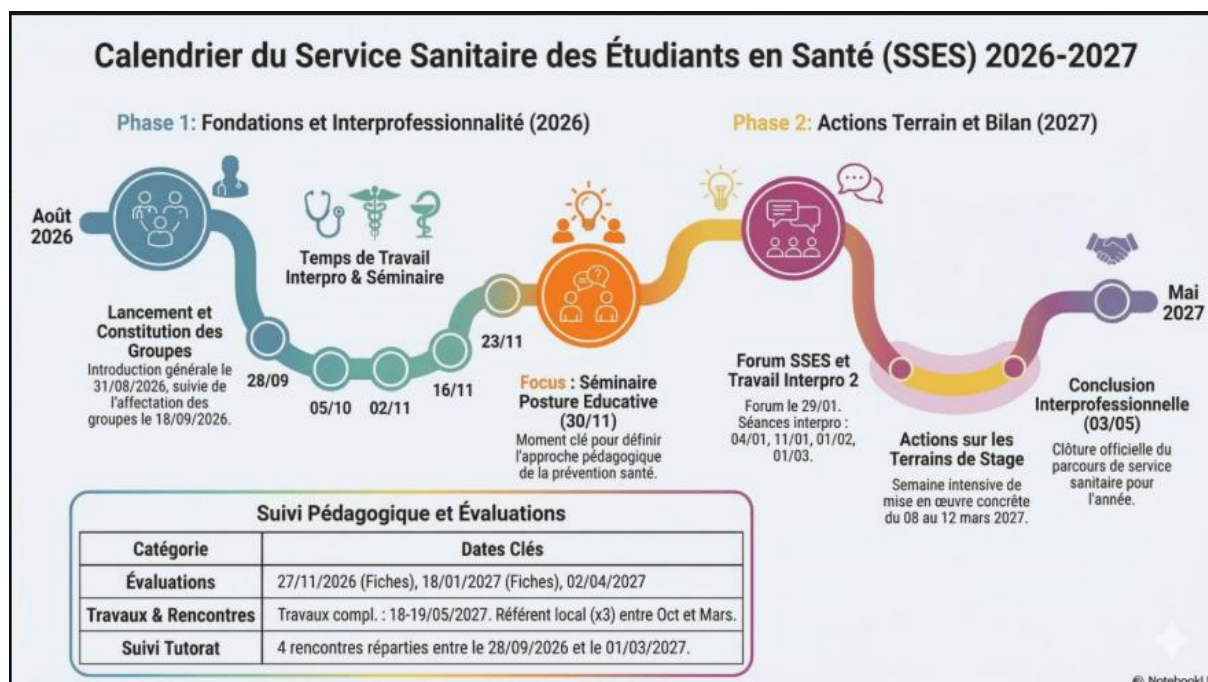
Le SSES constitue une étape essentielle dans la formation des futurs professionnels de santé. Il s'inscrit dans la stratégie nationale de santé et contribue à la prévention et à la promotion de la santé auprès des populations, tout en permettant aux étudiants d'acquérir des compétences transversales en travail interprofessionnel, en méthodologie de projet et en posture éducative.

Il s'intègre à l'UE 1.2 Santé Publique et est commun à sept filières de formation : médecine, dentaire, maïeutique, kinésithérapie, pédicurie, ergothérapie et infirmier, du territoire rennais soit environ 1000 étudiants. Dans le cadre de ce SSES, les étudiants en santé sont amenés à proposer des actions de prévention et de promotion de la santé sur des thématiques précises et auprès de publics cibles variés (enfants/adolescents/personnes en situation de vulnérabilité...). Les thématiques choisies par l'ARS sont : alimentation et nutrition, bienfaits de l'activité physique et sportive, prévention des addictions, vie affective, santé sexuelle et relationnelle, santé bucco-dentaire, santé et environnement, bon usage des écrans et du numérique, santé mentale, prévention de l'antibiorésistance et promotion de la vaccination.

Pour l'année 2026 -2027, les actions de prévention et promotion de la santé auront lieu du 8 au 12 mars 2027 et se réaliseront en groupe inter filière synchrone. Ce SSES nécessite :

- Des enseignements communs aux sept filières
- Un accompagnement par des tuteurs universitaires ou d'instituts de formation (IFSI, IFPEK) : 4 rencontres réparties de septembre 2026 à mars 2027
- Des rencontres avec les référents locaux (directeurs d'école/collège/lycée, directeur d'EHPAD...)
- Des temps de rencontres entre les étudiants afin de préparer leurs interventions en promotion de la santé en visio et en présentiel : tous les lundis et lors du séminaire « Posture Educative » prévu le 30 novembre 2026, le forum organisé le 29 janvier 2027 et la clôture interprofessionnelle du SSES en mai 2027.

C'est dans cette perspective qu'un temps hebdomadaire de 2h, les lundis de 17h à 19h, est dédié à la préparation du SSES, même pendant les stages. Un calendrier comportant les échéances phares est présenté aux étudiants dès le 1^{er} septembre 2026.



Le SSES est une réelle valeur ajoutée dans le développement des compétences des étudiants en soins infirmiers. Il permet de développer le travail en interprofessionnalité en confrontant leurs idées, la communication entre eux mais aussi lors des interactions avec le public cible et les instigateurs.

Il facilite l'appropriation de la méthodologie de projet par l'analyse des besoins d'un public cible, la recherche documentaire sur une thématique de promotion de la santé, la clarification d'objectifs de promotion de la santé pertinents, réalistes et réalisables. C'est également, lors de ce SSES qu'ils développent leur créativité en proposant des actions de promotion adaptées aux besoins du public cible mais aussi leur sens de l'adaptation pour faire face parfois aux imprévus. L'évaluation du projet leur permet de développer leur regard critique et d'apporter des ajustements parfois en direct, face au public.

Le tuteur est un facilitateur. Il aide les étudiants à structurer leur démarche projet, les encourage à la réflexion, soutient leur dynamique de groupe et les oriente si nécessaire vers les ressources adéquates.

2.4.4 Développer une culture scientifique et un esprit critique

L'initiation à la démarche de recherche débute au semestre 1 à travers l'unité méthodes de travail et TIC. Elle se poursuit en semestre 3 et 4 par des apports pédagogiques dans l'UE 3.4 Recherche : méthodes de travail. La formation à et par la recherche a pour objectif de développer la réflexivité et la professionnalisation. Elle se construit progressivement afin de développer les compétences méthodologique et scientifique nécessaires à l'exercice infirmier.

Au semestre 3, les enseignements de l'UE 3.4 « Recherche : méthodes de travail » permettent à l'étudiant de consolider sa démarche de recherche documentaire en apprenant à identifier les sources d'information pertinentes, à justifier le choix des bases de données et à mobiliser des outils dédiés, tels que les logiciels de gestion bibliographique. Il développe également sa capacité à rechercher, sélectionner, croiser et analyser les informations issues de la littérature scientifique et professionnelle. Les enseignements consacrés à l'Evidence-Based Medicine (EBM), à l'Evidence-Based Practice (EBP) et à l'Evidence-Based Nursing (EBN) l'amènent à comprendre les principes de la pratique fondée sur les données probantes et à les mobiliser dans l'analyse des situations de soins présentes notamment dans le portfolio. Une première approche des statistiques descriptives lui permet également de s'approprier les notions essentielles à la lecture et à la compréhension des travaux de recherche (articles, études...).

Au semestre 4, cette progression se poursuit par l'acquisition des bases méthodologiques nécessaires à la lecture critique d'articles scientifiques. L'étudiant approfondit sa compréhension des statistiques descriptives, découvre les principaux concepts de la métrologie (validité, fiabilité, sensibilité au changement) et s'initie aux méthodes de recherche qualitatives. Il est amené à comprendre les critères de qualité propres aux recherches qualitatives, tels que la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité et la confirmabilité. Ces apprentissages lui permettent de développer son esprit critique, d'apprécier la qualité méthodologique des publications scientifiques et de mobiliser des connaissances fiables pour éclairer son raisonnement clinique et étayer ses décisions professionnelles.

2.5 L'accompagnement de l'étudiant

2.5.1 Le suivi pédagogique

Tout comme en première année de Licence, l'étudiant bénéficie d'un accompagnement de suivi pédagogique une fois par semestre minimum sous forme d'entretiens individuels.

L'équipe de coordination de 2^{ème} année est constituée de 3 formatrices qui assurent le suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants. Chaque étudiant est informé du nom du formateur référent de suivi pédagogique dès le début de l'année.

Ce suivi pédagogique constitue un dispositif d'accompagnement individualisé visant à soutenir la progression de l'étudiant tout au long de son parcours de professionnalisation. Il favorise l'analyse de son cheminement, l'identification de ses acquis et de ses besoins d'apprentissage, ainsi que l'ajustement de son parcours en lien avec le développement des compétences attendues. Ces entretiens permettent d'instaurer une relation de confiance ainsi qu'un dialogue réflexif avec l'apprenant, de l'accompagner dans la construction de son identité professionnelle et de soutenir son autonomie dans ses apprentissages. C'est à cette occasion, qu'il peut être dirigé vers des personnes ressources tels que le référent accessibilité de l'institut, une assistance sociale, une psychologue...

Lors de l'entretien de suivi pédagogique du semestre 4, le formateur référent accompagne l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Il s'appuie sur les différentes expériences de stages et les compétences acquises par l'étudiant. Ensemble, ils identifient les axes d'amélioration, les compétences restant à développer afin d'orienter le futur parcours de professionnalisation.

L'entretien de suivi pédagogique est également l'occasion d'apprécier la progression de l'étudiant dans la maîtrise de la méthodologie d'analyse de situation, la qualité de ses analyses et de son raisonnement clinique. Les échanges avec l'étudiant permettent d'apporter une rétroaction formative sur la pertinence du questionnement, la mobilisation des savoirs et des concepts, ainsi que sur la qualité et la fiabilité des ressources documentaires utilisées. Ils permettent d'accompagner l'étudiant dans l'approfondissement de sa démarche réflexive, le renforcement de sa rigueur méthodologique, le développement de sa culture scientifique et la mobilisation des données scientifiques actualisées dans son travail réflexif.

Ainsi conçu, le suivi pédagogique dépasse la seule fonction d'accompagnement individuel. Il constitue un espace privilégié de développement de la réflexivité, de l'esprit critique et de la posture professionnelle, contribuant à former un infirmier capable de questionner sa pratique, de mobiliser des connaissances actualisées et d'inscrire son exercice dans une démarche d'amélioration continue fondée sur les preuves.

2.5.2 La visite de stage

Un accompagnement clinique est réalisé par un formateur de l'IFPS au sein du service d'affectation de l'étudiant. Cet accompagnement porte sur l'analyse de l'une des deux situations d'analyse de pratique rédigées par l'étudiant, ainsi que sur les recherches qu'il aura menées concernant les pathologies, les traitements et les parcours de soins des personnes accompagnées.

2.5.3 Le portfolio

Dans la continuité de la première année de licence, le portfolio constitue un outil central du suivi du parcours de professionnalisation de l'étudiant en stage. Il permet de retracer le développement progressif de ses compétences, de rendre compte des expériences cliniques vécues, des activités réalisées en stage et de mettre en évidence sa progression tout au long de la formation.

Les analyses de situations professionnelles, conduites selon une progression pédagogique définie au sein du dispositif d'analyse des pratiques professionnelles (APP), y sont intégrées afin de soutenir la démarche réflexive de l'étudiant. Véritable support d'échanges, le portfolio favorise le dialogue entre l'étudiant, les professionnels de stage et le référent pédagogique. Il permet d'identifier les acquis, les axes de progression et d'ajuster le parcours de professionnalisation en cohérence avec les compétences à développer. Il constitue également un support favorisant l'articulation entre les apprentissages réalisés en institut et ceux développés en stage.

Ainsi, le portfolio dépasse la seule fonction de traçabilité des apprentissages. Il constitue un véritable outil de professionnalisation, d'évaluation formative et d'accompagnement pédagogique. Il favorise le développement de la réflexivité, de la culture scientifique et de la rigueur méthodologique, tout en préparant l'étudiant à inscrire sa pratique dans une démarche de questionnement permanent et d'amélioration continue fondée sur les connaissances les plus actualisées.

2.5.4 La qualité de vie étudiante

Le bien être en formation est l'une des préoccupations de l'institut. En effet, plusieurs temps forts sont organisés pour permettre aux étudiants de mieux gérer les situations stressantes et appréhender au mieux la dynamique de promotion, les stages, les périodes d'évaluation. Ainsi, des temps de convivialité jalonnent l'année (pot de rentrée, petit déjeuner avant le départ en stage, rétrospective de fin d'année). Le Bureau des Etudiants et Elèves (BDE) participe aussi à cette qualité de vie et propose tout au long de l'année des événements estudiantins (bons plans, soirée à thème...).

En complément, l'IFPS mobilisent des partenaires soignants pour mettre en place des ateliers de bien être en formation. Ces ateliers sont intégrés dans l'UE 4.2 Soins relationnels. Ils consistent en des séances de réflexologie plantaire, d'aromathérapie et de cohérence cardiaque. Les objectifs de ces activités sont de prendre conscience de la dimension du toucher relationnel, de mieux gérer ses émotions dans les situations stressantes dans un contexte personnel ou de soin.

2.6 La professionnalisation en stages

Les périodes de formation clinique constituent des espaces privilégiés d'apprentissage expérientiel, où les étudiants développent leurs compétences en mobilisant, adaptant et enrichissant leurs savoirs au contact des patients et de leurs situations de soins. Ainsi, le stage ne se limite pas à une application des connaissances ; il représente un espace de construction des savoirs professionnels, de développement de la réflexivité et d'élaboration de l'identité professionnelle.

Au cours de son parcours de formation, l'étudiant en soins infirmiers réalise au moins un stage dans chaque typologie, soit :

SCD : Service de courte durée

SICLV : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

SLD / SMR : Soins de longue durée / Soins médicaux et de rééducation

SM/SP : Soins en santé mentale et en psychiatrie

2.6.1 Périodes de stage

2 périodes de stages :

- 1 période de 9 semaines en semestre 3
- 1 période de 8 semaines en semestre 4.

Le stage du semestre 4 peut être découpé en deux périodes de stages distincts, notamment en cas de stage réalisé à l'étranger.

Pour l'année de formation 2026-2027, la période de stage réservée à un projet de stage à l'international est du 22 mars au 16 avril 2027.

2.6.2 Objectifs d'apprentissage en stage

Les objectifs de stage institutionnels comme personnels à l'étudiant sont ajustés par les tuteurs et équipes encadrantes en fonction de la spécificité des unités de soins.

Objectifs d'apprentissage en stage en semestre 3

L'étudiant :

- Prend en soins un groupe de 4 personnes selon la nature du service et des soins (en privilégiant le secteur géographique) en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
 - o USC / Réanimation Chirurgicale ou Médicales : 1 à 2 patients
 - o Urgences : 2 box
- Élabore un projet de soins pour chaque patient pris en charge
- Établit quotidiennement une planification des soins
- Acquiert les activités de soins en lien avec la spécificité de l'unité
- Réalise les transmissions écrites et orales des patients pris en soins
- Transmet un savoir-faire à un stagiaire
- Rédige deux analyses de situation selon méthodologie enseignée

Les compétences minimales attendues en fin de semestre 3 sont les compétences 1, 2 (hors critère pertinence des réactions en situation d'urgence), 3, 6 et 9.

Objectifs d'apprentissage en stage en semestre 4

L'étudiant :

- Prend en soins un groupe de 5 à 6 personnes selon la nature du service et des soins (en privilégiant le secteur géographique) en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

En complément des objectifs d'apprentissage du stage S3, l'étudiant :

- Réalise si possible une action d'éducation et/ou de prévention auprès d'un patient ou groupe de patients en fonction des activités proposées sur le terrain de stage

Les compétences minimales attendues en fin de semestre 4 sont les compétences 1,2, 3, 4, 6 et 9.

2.6.3 Préparation au départ en stage

L'objectif de ce temps de préparation individuelle est de rendre autonome l'étudiant dans son projet de formation, d'avoir un regard critique sur sa progression et d'identifier les axes de travail pour développer les compétences. L'étudiant est invité à contacter la structure d'accueil pour connaître les modalités d'organisation de son stage et recueillir des informations utiles à la rédaction de ses objectifs personnels de stage (population accueillie, pathologies et activités de soins prévalentes...). Les livrets d'accueil de certains établissements sont à disposition au Centre de documentation de l'IFPS pour aider l'étudiant à prendre connaissance du lieu de stage.

D'autre part, deux temps pédagogiques d'une heure sont identifiés dans chaque semestre pour l'écriture des objectifs personnels de stage et la présentation des obligations administratives (feuille d'heures de stage, feuille de déplacement), présentation des modalités de stage et des travaux à effectuer au cours du stage par l'équipe de coordination.

2.6.4 Travaux demandés au cours des stages

Lors de chaque stage, l'étudiant :

- Réalisera une description de deux situations de soin servant de base à l'analyse de pratique.
- Réalisera un travail de recherche sur les différentes pathologies, les traitements des personnes accompagnées ainsi que sur leur parcours de soins.
- Réalisera des recherches sur les différents professionnels intervenant dans la prise en soins des patients.

Ces travaux contribuent à la réflexivité de l'étudiant et au développement d'une culture scientifique et d'un esprit critique. Il participe de l'apprentissage et de l'appropriation de connaissances faisant ainsi le lien entre théorie et pratique.

2.6.5 Stages à l'international

L'IFPS offre aux étudiants la possibilité de réaliser un stage à l'étranger, en Europe ou hors de l'Europe. Ces mobilités internationales, bien que non obligatoires, s'inscrivent pleinement dans le référentiel de formation infirmière et contribuent à la mise en œuvre du projet de l'IFPS. Elles constituent une opportunité d'ouverture interculturelle et professionnelle, permettant aux étudiants de découvrir d'autres systèmes de santé, d'autres pratiques professionnelles et d'enrichir leur réflexion sur leur identité professionnelle.

Les étudiants ont la possibilité de s'appuyer ou non sur une association pour les aider dans la démarche projet. Ces associations sont au choix des étudiants concernés.

L'accès à ces stages est soumis à des critères d'éligibilité, notamment au regard du comportement et de l'investissement de l'étudiant en stage et au sein de l'IFPS, ainsi que de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement de première année. De plus, un étudiant ne peut partir seul. Le projet doit obligatoirement réunir à minima 2 étudiants (et au maximum 4).

Le projet de mobilité est soumis à l'appréciation d'une commission dédiée, qui évalue sa faisabilité et sa cohérence avec le parcours de formation de l'étudiant.

Les frais inhérents à la mobilité sont intégralement à la charge des étudiants, l'IFPS ne pouvant apporter de participation financière. Afin de permettre une préparation progressive et rigoureuse du projet, les démarches de réflexion, de construction et de conduite du projet de stage à l'étranger sont initiées dès la première année de formation.

2.7 Les évaluations

2.7.1 Calendrier des évaluations

Pour l'année universitaire 2026/2027, les dates prévisionnelles des évaluations sont fixées (cf. chapitre 9 Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances).

Les sessions de rattrapages pour les semestres 3 et 4 seront organisées la semaine 27 soit du 05/07/2027 au 09/07/2027.

Les résultats d'évaluations sont communiqués aux étudiants après la tenue de la CAC (commission d'acquisition des crédits). Les résultats sont mis en ligne sur le Moodle de l'IFPS, via le numéro d'étudiant permettant ainsi une anonymisation des résultats.

2.7.2 La CAC

La commission d'attribution des crédits (CAC) se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

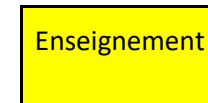
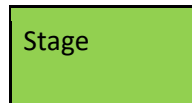
Pour le semestre 3, la CAC aura lieu le jeudi 18 février 2027 de 9h à 11h.

Pour le semestre 4, la CAC se tiendra le jeudi 24 juin 2027 de 9h à 11h.

Pour les sessions de rattrapage des semestres 3 et 4, la CAC se déroulera le jeudi 26 août 2027 9h à 11h.

2.8 Calendrier de l'alternance intégrative

Légende :



Semestre 3

																		Année 2027			
31/08 au 04/09	07/09 au 11/09	14/09 au 18/09	21/09 au 25/09	28/09 au 02/10	05/10 au 09/10	12/10 au 16/10	19/10 au 23/10	26/10 au 30/10	02/11 au 06/11	09/11 au 13/11	16/11 au 20/11	23/11 au 27/11	30/11 au 04/12	07/12 au 11/12	14/12 au 18/12	21/12 au 25/12	28/12 au 01/01	04/01 au 08/01	11/01 au 15/01	18/01 au 22/01	25/01 au 29/01
36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4
SEMESTRE 3																					

Semestre 4

01/02 au 05/02	08/02 au 12/02	15/02 au 19/02	22/02 au 26/02	01/03 au 05/03	08/03 au 12/03	15/03 au 19/03	22/03 au 26/03	29/03 au 02/04	05/04 au 09/04	12/04 au 16/04	19/04 au 23/04	26/04 au 30/04	03/05 au 07/05	10/05 au 14/05	17/05 au 21/05	24/05 au 28/05	31/05 au 04/06	07/06 au 11/06	14/06 au 18/06	21/06 au 25/06	28/06 au 02/07	05/07 au 09/07	12/07 au 15/07
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
SEMESTRE 4																							

2.9 Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances

Domaine	UE	Compétence(s)	Intitulé	ECTS	Forme	Modalités	Calendrier
SEMESTRE 3							
1	1.1S3	6	Psychologie, sociologie, anthropologie et sciences de l'éducation	4	Contrôle terminal	QCM 1h	25/01/2027 10h30-11h30
1	1.2S3	5, 9	Santé publique	3	Contrôle continu/assiduité Contrôle terminal	Fiche projet	27/11/2026 Dépôt fiche projet à 18h
1	1.3S3	7	Législation, éthique, déontologie	2	Contrôle terminal	QCM 30 min	25/01/2027 16h-16h30
2	2.6 S3	4	Processus psychopathologiques	4	Contrôle terminal	Ecrit 1h30	2/11/2026 8h30-10h
2	2.8 S3	4	Processus obstructifs	2	Contrôle terminal	Ecrit 1h	2/11/2026 11h-12h
3	3.4S3	8	Initiation à la démarche de recherche	2	Contrôle terminal	QCM 1h	25/01/2027 14h-15h
4	4.2 S3	6	Soins relationnels	1	Contrôle terminal	Ecrit 1h	2/11/2026 14h-15h
5	5.3 S3	2, 6	Communication et conduite de projet	1	Oral	Oral 30 min	5/11/2026
5	5.8S3		Stages professionnel	9			
5	5.9 S3	7,9	Processus de professionnalisation	0	Contrôle continu, assiduité, compétences		
6	6.2 S3	6	Anglais	2	Contrôle terminal	Oral 5 min	6/11/2026
C.A.C. le 18 Février 2027 à 9 heures Les 2èmes sessions se dérouleront semaine 27							

Domaine	UE	Compétence(s)	Intitulé	ECTS	Forme	Modalités	Calendrier
SEMESTRE 4							
1	1.1S4	7	Psychologie, sociologie, anthropologie et sciences de l'éducation	3	Contrôle terminal	Ecrit 1h30	11/06/2027 10h30-11h30
1	1.2S4	5, 9	Santé publique	3	Contrôle continu/assiduité	SSES	2/04/2027
1	1.3S4	7	Législation, éthique, déontologie	2	Contrôle terminal	Ecrit 1h	11/06/2027 14h-15h
2	2.7S4	4	Processus dégénératif et défaillances organiques	3	Contrôle terminal	QCM 1h	11/06/2027 8h30-9h30
3	3.4S4	8	Initiation à la démarche de recherche	2	Contrôle terminal	Ecrit 1h	11/06/2027 16h-17h
4	4.2 S4	6	Soins relationnels	2	Contrôle continu/assiduité	Conduite d'entretien	Semaine 23-24
4	4.3S4	4	Soins d'urgences	1	Simulation	30 min	Semaine 23-24
4	4.4S4	4	Thérapeutiques et contribution	3	Contrôle terminal	Pratique 30 min	Semaine 23-24
5	5.4S4	10	Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires	1	Contrôle terminal	Dossier écrit + oral de groupe	Semaine 23-24
5	5.8S4		Stages professionnel	9			
5	5.9S4	7, 9	Processus de professionnalisation	0	Contrôle continu, assiduité, compétences		
6	6.2S4	6	Anglais	2	Contrôle terminal	Oral de groupe 35 mn	8/06/2027
C.A.C. le 24 Juin 2027 à 14 heures Les 2e sessions se dérouleront semaine 27							

3. PROJET 3^e ANNÉE L3 2024 – 2027

Depuis la rentrée 2022, l'IFSI du CH de Fougères intègre **LA LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ, MENTION SCIENCES INFIRMIÈRES** de l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 (Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé).

Cette expérimentation se poursuit en L3 pour la promotion 2024-2027 et permet aux étudiants ayant acquis l'ensemble des crédits d'obtenir la délivrance, par l'Université de Rennes, d'une Licence Sciences pour la Santé, mention Sciences infirmières.

3.1 Objectifs de formation et organisation générale de la 3^e année

En 3^e année, l'objectif pédagogique est de permettre à l'étudiant de finaliser l'acquisition des compétences cliniques et professionnelles requises chez un infirmier polyvalent.

L'accompagnement proposé aux étudiants vise à consolider leur construction professionnelle, leur autonomie et à concrétiser leur projet professionnel.

Les objectifs sont les suivants :

- Maîtriser les connaissances de L1 et L2, en acquérir de nouvelles.
- Renforcer les compétences abordées les deux années précédentes (C1, C2, C3, C4, C5 et C6).
- Développer de nouvelles compétences (C7, C8, C9 et C10).
- Faire des liens entre les savoirs théoriques et les savoirs expérientiels au service de la construction des compétences professionnelles et ainsi renforcer la démarche clinique infirmière.
- Développer le sens du travail collaboratif, en équipe pluri professionnelle.
- Consolider la posture d'IDE réflexif et chercheur (Travail de RaisonnEmEnt sCientifique appliqué aux Soins).
- Consolider la posture d'IDE éducateur en santé auprès d'une population spécifique (éducation thérapeutique du patient).
- S'acculturer à la démarche Qualité des soins et gestion des risques
- Développer une posture professionnelle et déterminer son projet professionnel à court, moyen et long terme.

3.1.1 Méthodes pédagogiques diversifiées

Comme en première et deuxième année, les étudiants bénéficient de l'outil Google Suite éducation, un accès à la plateforme LMS Moodle, interne à l'IFPS ainsi qu'un accès à la plateforme Moodle universitaire. Les méthodes pédagogiques reposent sur : des cours magistraux, travaux dirigés, e-learning, ateliers cliniques, exercices de simulation...

Concernant les cours pour les UE tronc commun et universitaires, le socle des cours est accessible sur la plateforme Moodle universitaire.

3.1.2 Les activités en simulation

Les situations exploitées au cours des semestres 5 et 6 mobilisent les prérequis. Les scénarios sont complexes et nécessitent parfois l'utilisation du mannequin haute-fidélité. Elles sont évolutives et nécessitent des capacités de réflexion et d'analyse.

Semestre 5 : Situations en lien avec toutes les UE abordées jusqu'au semestre 4.

Semestre 6 : Situations en lien avec toutes les UE abordées jusqu'au semestre 5.

3.1.3 L'interprofessionnalité

L'intervention de professionnels de terrain (médecins, professionnels paramédicaux, équipe HAD, équipe de soins palliatifs, équipe de soutien à la recherche clinique...) contribue à développer la collaboration au profit de la qualité de l'accompagnement des personnes soignées et se concrétise par l'encadrement des étudiants lors de leurs apprentissages théoriques et pratiques.

3.1.4 L'éducation thérapeutique du patient

L'unité d'intégration du semestre 5 (UE 5.5S5) permet aux étudiants de développer la posture éducative de l'IDE à travers la réalisation d'un programme éducatif personnalisé auprès d'une personne souffrant d'une pathologie chronique.

3.1.5 Formation clinique

L'attribution des lieux de stage se fait par les formateurs, à partir de l'offre de stage et de l'acquisition des compétences des étudiants et si possible des vœux de l'étudiant.

En stage au semestre 5

L'objectif de stage consiste à prendre soin d'un nombre croissant de patients, en pluri professionnalité et en réseau, en tendant progressivement vers 75 % de l'activité en soins d'un infirmier.

Un encadrement de stage est réalisé par un formateur avec présentation des travaux institutionnels demandés et rencontre avec les professionnels/cadre du service.

En stage au semestre 6

L'objectif des stages est de tendre vers 100 % de la validation des compétences professionnelles.

Un encadrement de stage est réalisé par un formateur avec présentation des travaux institutionnels demandés et rencontre avec les professionnels/cadre du service, en période 6 a et/ou 6 b.

Pour le stage 6 b, l'APP doit être signée par le tuteur de stage et envoyée au référent de suivi.

Les travaux demandés en stage sont :

- Une planification de soins
- 2 analyses de pratiques professionnelles
- Un projet de soins pour chaque patient pris en soins : présentation de la personne, synthèse de l'hospitalisation, projet de soins

3.1.6 Projection dans l'exercice professionnel et employabilité

Les étudiants sont accompagnés dans la rédaction de leur Curriculum Vitae et lettre de motivation.

Un temps de rencontre avec les professionnels recruteurs de différentes structures aura lieu le Jeudi 10 Décembre 2026 au sein de l'IFPS.

La projection professionnelle

Il est présenté aux étudiants :

- Les possibilités d'évolution professionnelle : spécialisations infirmières, formation cadre de santé, infirmière de pratique avancée, diplômes universitaires, masters.
- Les modalités de passerelle pour accéder à d'autres formations.

3.1.7 La posture professionnelle

Asseoir une posture professionnelle, c'est être en capacité d'argumenter les éléments de sa pratique professionnelle lors de la mise en œuvre et/ou la coordination d'interventions soignantes. C'est également confronter sa pratique à celle de ses pairs, au regard de la réglementation, des règles éthiques et déontologiques : respect du champ de compétences de chacun. C'est pourquoi des professionnels soignants de différents secteurs hospitaliers et extra hospitaliers interviennent au cours d'activités pédagogiques. Ils participent au renforcement du positionnement professionnel des étudiants par des échanges.

Analyse de pratiques professionnelles

Analyser sa pratique, c'est permettre à l'étudiant de développer une prise de distance critique de ses pratiques et d'assumer chacun de ses rôles en tenant compte notamment des aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel. C'est également développer un esprit scientifique de recherche à partir d'une démarche d'analyse et d'évaluation des pratiques professionnelles dans une optique de professionnalisation.

3.1.8 S'inscrire dans une démarche de recherche

La démarche de recherche se décline tout au long des semestres 5 et 6 et dans la continuité des semestres 3 et 4. Des accompagnements individuels sont proposés aux étudiants. Ils favorisent la construction progressive de leur thème de recherche. Chaque étudiant est accompagné par un formateur guidant : un volume de 5h de suivi individuel lui est alloué.

La soutenance se déroule en présence de deux formateurs.

Semestre 5	L'UE 3.4 contribue à la délimitation du thème de recherche.
Semestre 6	L'UE 3.4 prépare l'étudiant à la rédaction du TRECS et à son argumentation orale. Du temps est accordé pour réaliser la démarche de recherche bibliographique.

3.2 Calendriers

Planification des enseignements et des périodes de congés

SEMESTRE 5

DATES	24/08 au 28/08	31/08 au 04/09	07/09 au 11/09	14/09 au 18/09	21/09 au 25/09	28/09 au 02/10	05/10 au 09/10	12/10 au 16/10	19/10 au 23/10	26/10 au 30/10	02/11 au 06/11	09/11 au 13/11	16/11 au 20/11	23/11 au 27/11	30/11 au 04/12	07/12 au 11/12	14/12 au 18/12	21/12 au 25/12	28/12 au 01/01	04/01 au 08/01	11/01 au 15/01	18/01 au 22/01	25/01 au 29/01
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4
3ème année Promotion 2024-2027	SEMESTRE 5																						

SEMESTRE 6

01/02 au 05/02	08/02 au 12/02	15/02 au 19/02	22/02 au 26/02	01/03 au 05/03	08/03 au 12/03	15/03 au 19/03	22/03 au 26/03	29/03 au 02/04	05/04 au 09/04	12/04 au 16/04	19/04 au 23/04	26/04 au 30/04	03/05 au 07/05	10/05 au 14/05	17/05 au 21/05	24/05 au 28/05	31/05 au 04/06	07/06 au 11/06	14/06 au 18/06	21/06 au 25/06	28/06 au 02/07
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
SEMESTRE 6																					

3.3 Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances

Domaine	Unités d'enseignement	Compétence(s)	Intitulé	ECTS	Forme	Modalités	Calendrier
SEMESTRE 5							
1	UE 1.2S5	5 et 6	Evaluation, politique et système de santé	3	Tronc commun : épreuve QCM <u>Durée</u> : 1h30	Evaluation écrite de connaissances	26/01/2027
2	UE 2.9S5	4	Processus tumoraux	3	QCM et cas concrets <u>Durée</u> : 1h30	Evaluation écrite de connaissances	Semaine 4 (2027)
3	UE 3.4S5	7	Initiation à la démarche de recherche	2	Communication orale d'une synthèse d'article <u>Durée</u> : 15 mn par étudiant	Communication orale, présentation de la thématique en vue de poser la question de recherche – synthèse d'article (présentation + 5 mn questions). Justification du choix d'un article à haut niveau de preuve LCA d'un article. Présentation individuelle. Par groupe de 5 pour 1 formateur	20/01/2027 – 13 heures 30-17 heures30
4	UE 4.2S5	6	Soins relationnels	3	Argumentation orale en lien avec une posture professionnelle dans un contexte de soins palliatifs <u>Durée</u> : 15 min	Travail individuel (écrit ou oral) d'analyse et d'argumentation de la posture infirmière dans une relation de soins	Semaine 4 (2027)
4	UE 4.4S5	4	Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	2	Epreuve pratique <u>Durée</u> : 30 à 40 mn par étudiant	Pose d'aiguille de Hubert sur Chambre implantable	Contrôle continu
4	UE 4.7S5	4	Soins palliatifs et de fin de vie	2	Élaboration et rédaction individuelle à partir d'une situation, d'un film.	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de	12/01/2026 au plus tard 16 heures.

						soins palliatifs ou de fin de vie	
4	UE 4.8S5	4	Pharmacologie et thérapeutique	3	Epreuve écrite individuelle sur table <u>Durée</u> : 1h30	Evaluation écrite de connaissances et de calculs de doses	Semaine 4 (2027)
5	UE 5.5 S5	5	Education thérapeutique du patient	2	Evaluation d'un dossier écrit Evaluation d'un oral par groupe	Contrôle terminal en groupe restreint	18/01/2027
5	UE 5.9S5	7, 9, 10	Processus de professionnalisation	0			
5	UE 5.8S5	toutes	Stages	5			
6	UE 6.2S5	6	Anglais	2	Reading comprehension test and course <u>Durée</u> : 1h00	Contrôle terminal sur table	26/01/2026
C.A.C. le jeudi 18 février 2027 Les sessions de rattrapage se dérouleront la Semaine 12 (22 au 27 mars 2027): 2.9.S5, 3.4.S5, 4.2.S5, 4.4.S5, 4.8.S5 UE universitaires (1.2.S5 et 6.2.S5): 4 mai 2027 (sous réserve de modification)							

Domaine	Unités d'enseignement	Compétence(s)	Intitulé	ECTS	Forme	Modalités	Calendrier
SEMESTRE 6							
3	UE 3.4S6	7	Initiation à la démarche de recherche	8	Soutenance orale <u>Durée</u> : 20 mn par étudiant	Remise d'un travail écrit (15-20 p) + Argumentation orale Jury : binôme de formateurs	Remise du travail écrit entre le 5 mai – Oral semaine 21 et 22
4	UE 4.9S6	4	Qualité des soins, gestion des risques, évaluation des pratiques	5	Dossier écrit d'analyse d'une situation (en groupe), proposition de plan d'action	Remise d'un travail écrit	Date non fixée à ce jour
5	UE 5.9S6	7, 9, 10	Processus de professionnalisation	0			
5	UE 5.8S6	Toutes	Stages	15			
6	UE 6.2S6	6	Anglais	2			
Les sessions de rattrapage se dérouleront à l'automne 2027 (sous réserve de modification)							

NB : syllabus en cours de construction par les GHE. Certaines modalités et/ou contenus sont susceptibles d'être modifiés.

3.4 JURY DIPLÔME D'ETAT INFIRMIER - DREETS

Art. 60 - (modifié par l'arrêté du 26/07/2013 - art. 6) Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation soit 150 crédits et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre six sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.

4. INSTANCES DE GOUVERNANCE ET CAC

L'Instance compétente pour les orientations générales des instituts (ICOGI)

L'ICOGI est présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ou son représentant, et est constitué de membres désignés par l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux. Il se réunit au moins 2 fois par an et est consulté :

- Pour avis sur :
 - Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
 - Les ressources humaines : les effectifs et qualification des différentes catégories de personnels ;
 - La mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
 - L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique ;
 - Le rapport annuel d'activité pédagogique ;
 - Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (avec la tutelle financière, le GHT...) ;
 - Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et de la vie étudiante ;
 - La cartographie des stages ;
 - L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.
- Pour validation sur :
 - Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
 - Le règlement intérieur ;
 - La certification de l'institut, si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

● **ICOGI : le Jeudi 5 Novembre 2026**

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de l'IFSI est présidée par le directeur des instituts de formation ou son représentant, et sont constituées de membres désignés par l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux. Elles sont constituées en début de chaque année scolaire lors de la 1^{re} réunion de l'ICOGI.

La section prend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires des étudiants

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires des étudiants de l'IFSI est constituée de membres désignés par l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux. Il est constitué au début de chaque année scolaire lors de la 1^{re} réunion de l'ICOGI.

La présidence de la section est assurée par tirage au sort qui s'effectue parmi les trois personnes suivantes :

- L'enseignant de statut universitaire (un titulaire et un suppléant) ;
- Le médecin participant à l'enseignement dans l'institut (un titulaire et un suppléant) ;
- Le formateur permanent de l'institut de formation (un titulaire et un suppléant par site).

L'ensemble des membres a voix délibérative et la section décide de la sanction au regard des situations disciplinaires des étudiants.

La section peut prononcer les sanctions suivantes :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire de l'institut d'une durée maximale d'un an
- Exclusion de la formation d'une durée maximum de 5 ans.

La sanction est notifiée par le Président de la section au directeur des instituts de formation qui, lui-même, notifie à l'étudiant la sanction décidée par la section.

La section de vie étudiante (SVE)

La section compétente pour la vie étudiante traite de sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'IFSI. Elle se réunit au moins 2 fois par an sur proposition des étudiants ou du directeur.

La section est consultée pour avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein des instituts :

- Utilisation des locaux et du matériel
- Projets extra « scolaires » (projets associatifs, journée d'accueil inter-promotions, cérémonie DE...)
- Organisation des échanges internationaux.

● **SVE : le Jeudi 17 Décembre 2026**

● **SVE : le Jeudi 1er Avril 2027**

La Commission d'attribution des crédits

Cette commission est mise en place sous la responsabilité du Directeur de l'Institut. Elle est composée des cadres de santé formateurs référents des étudiants, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre excepté le dernier, elle prononce l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant (Arrêté du 31 juillet 2009, Art.59).

● **CAC : le Jeudi 19 Novembre 2026 (stages de rattrapage semestre 5)**

● **CAC : le Jeudi 18 Février 2027 (semestre 5)**

● **CAC : le Jeudi 10 Juin 2027 (Rattrapage Semestre 5)**

● **CAC : le Jeudi 24 Juin 2027 (Semestre 4)**

CONCLUSION

Ce projet pédagogique est un document identitaire, dynamique de l'IFSI de l'IFPS du CH de Fougères qui s'inscrit dans un contexte environnemental en perpétuel évolution. Il formalise le cadre de l'apprentissage et il interpelle autour de valeurs humanistes à partager. Co-construit et évolutif, ce projet met en avant les valeurs des instituts en matière de pédagogie de l'apprenant adulte, engagé dans sa formation, d'un apprenant responsable de ses acquisitions tant dans le domaine théorique que clinique.

En ce sens, il s'agit d'une pièce maitresse du projet institutionnel qui donne du sens à l'activité de chacun. Il est aussi un instrument d'arbitrage, de prise de décisions et d'harmonisation des pratiques pédagogiques. Il met en évidence les objectifs et les choix qui vont étayer l'ensemble de la formation.

Le travail en partenariat avec tous les acteurs de la formation est le socle incontournable à la mise en œuvre du projet pédagogique dont la garantie est d'accompagner le futur professionnel dans un parcours de formation.

Un partenariat confirmé avec l'université détermine les orientations de la formation. L'évolution de notre système de santé et des besoins en santé du territoire impacte le contenu de nos enseignements. Ce contexte influe la posture des formateurs. Ainsi, les formateurs s'engagent sur des formations diplômantes reconnues par l'université et développent des compétences nouvelles par la formation continue.

Par ailleurs, des partenariats de qualité avec les terrains de stage garantissent la professionnalisation des étudiants.

Une des perspectives d'évolution du projet, est d'accentuer l'amélioration continue de la qualité des dispositifs de formation. D'ores et déjà, le projet pédagogique sera évalué à partir des bilans institutionnels réalisés à la fin de chaque année en présence des formateurs, du responsable de l'IFPS-adjoint à la direction et de la directrice. Le but est de permettre :

1. d'évaluer les moyens mis en place pour répondre au dispositif de formation et de réajuster en termes d'organisation, de suivi pédagogique, d'accompagnement par les formateurs référents.
2. d'évaluer le développement des compétences au cours de l'année de formation.
3. de faire un point sur les modalités de l'évaluation continue.

In fine, la synergie collective des formateurs et de l'équipe de direction dans la construction de ce projet pédagogique constitue une plus-value incontestable d'une part pour renforcer la politique qualité et sécuritaire des dispositifs de formation au bénéfice des étudiants et d'autre part, pour améliorer la santé des populations en créant des milieux de pratiques et de formation de demain plus humanistes.

GLOSSAIRE

AES	Accident d'Exposition au Sang
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences
AMBU	Ambulancier
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Aide-soignant
CAC	Commission d'Attribution des Crédits européens
CD	Conseil de Discipline
CH	Centre Hospitalier
CM	Cours Magistraux
CREX	Comité de Retour d'Expérience
CSIRMT	Commission de Soins infirmiers Rééducation et Médico Technique
DPC	Développement Professionnel Continu
DSIRMT	Direction des Soins Infirmiers Rééducation et Médico Technique
EAS	Elèves aide-soignant
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESI	Etudiants en soins infirmiers
ETP	Education Thérapeutique du Patient
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
GHT	Groupements Hospitaliers de Territoire
HAS	Haute Autorité de Santé
HPST	Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
IDE	Infirmier
ICOGI	Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'Institut
IFA	Institut de Formation des Ambulanciers
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFPS	Institut de Formation aux Professions de Santé
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
NRBC-e	Nucléaire Radiologie Biologique Chimique explosif
SSE	Situation Sanitaire Exceptionnelle
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
UF	Unité Fonctionnelle
VAE	Validation des Acquis d'Expérience

BIBLIOGRAPHIE

Textes réglementaires

- Code de la santé publique.
- Code du travail.
- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
- Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers.
- Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale.
- Décret n° 2017-1866 du 29 décembre 2017 portant définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022.
- Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur.
- Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier abrogeant l'arrêté du 28 septembre 2001.
- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- Circulaire n° 5209/SG du 13 avril 2007 relative à la charte de laïcité dans les services publics.
- Instruction N° DGOS/RH1/2014/369 du 24 décembre 2014 relative aux stages en formation infirmière.
- Arrêté du 10 juin 2021
- Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé

Ouvrages

Bandura, A. (2007). *Self-efficacy in health functioning*. In S. Ayers, et al. (Eds.). Cambridge handbook of psychology, health & medicine (2nd ed.). New York: Cambridge University Press.

Benner, P. (1995). *De novice à expert. Excellence en soins infirmiers*. Paris : InterEditions.

Boissart, M. (2017). *La formation infirmière à l'ère de l'universitarisation. Ingénierie, enjeux et défis de professionnalisations*. Paris : Setes Éditions.

Parent F, Jouquan. P. (2015). *Comment élaborer et analyser un référentiel de compétences en santé ?* Paris : édition de Boeck.

Chapitres d'ouvrages:

Bourgeois, E. (2013). Expérience et apprentissage. La contribution de John Dewey. In L. Albarello, J.M. Barbier, E. Bourgeois et M. Durand (dir.), *Expérience, activité, apprentissage* (p. 13 – 38). Paris : Presses Universitaires de France.

Samurçay, R. et Rabardel, P. (2004). Modèles pour l'analyse de l'activité et des compétences : propositions. In R. Samurçay et P. Pastré (s/d), *Recherches et didactique professionnelle* (chap.7). Toulouse : Octares Editions.

Schön Donald A. (2011). A la recherche d'une nouvelle épistémologie de la pratique et de ce qu'elle implique pour l'éducation des adultes. In J.M. Barbier (dir.), *Savoirs théoriques et savoirs d'action* (p. 201 - 222). Paris : PUF.

Articles

Jorro, A. et Wittorski, R. (2013). De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. *Les sciences de l'éducation- Pour l'Ere nouvelle*, 46, 11-22.

Jorro, A (2013). Professionnalité émergente, Repéré à Dictionnaire des concepts de la professionnalisation. Le Chaffotec, A. (2016). Quoi de neuf, Docteur ? Les Living Labs en santé. *Entreprendre & Innover*, 31(4), 25-35.

Fernagu Oudet, S. (2018). Vers une alternance capacitante dans les Écoles de la deuxième chance (E2C). *Savoirs*, 46(1), 47-69.

Wittorski, R. (2008). La professionnalisation, *Savoirs*, 17, 9-36.

Conférences et colloques :

Friedrich, F. (2019, 03). La démocratie sanitaire ; quelle place des usagers dans la formation ? Communication au CEFIEC, Rennes.

Kaddouri, M. (2010). Engagement en formation et dynamiques identitaires. Communication présentée au rendez-vous des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement, Nancy.

Notes de synthèse, plans et rapports

Agence Régionale de Santé Bretagne. (2018). Projet régional de Santé de Bretagne 2018-2022 : cadre d'orientation stratégique.

Pastré, P., Mayen, P. et Vergnaud, G. (2006). La didactique professionnelle. Note de Synthèse. *Revue française de pédagogie*, 154, 145 -198.